



RÈGLEMENT L'ÎLE AUX ENFANTS 2022/2023

- ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (ECOLE ANDRE FRENOD – STE ANNE SUR GERVONDE)
- ACCUEIL DU MERCREDI (Maison de l'enfance Chatonnay)

PERSONNEL PERISCOLAIRE (*titulaire du CAP petite enfance ou BAFA ou BAFD*)

Nadia Ouadda (Directrice)

Alyssia Abel agent d'animation intervenant tous les jours

Ghislaine Moyne agent d'animation intervenant tous les jours

Valentin Landas agent d'animation intervenant tous les jours

Christine Le Saux agent d'animation intervenant tous les jours

Cécile Gravalon agent de cantine

Audrey Budillon renfort animation

Mylène Duchene renfort animation

Magali Brunaz renfort cantine et animation

Le personnel en renfort intervient au besoin, selon le nombre d'enfants inscrits.

FONCTIONNEMENT

Lieu : salle des fêtes et cour de l'école

Jours d'ouvertures : Lundi-Mardi-Jeudi et Vendredi

Horaires d'ouvertures :

Accueil du matin : 7h-8h15

Pause méridienne (avec service de restauration) : 11h45-13h45

Accueil du soir : 16h15-18h

OBJECTIFS

- rendre service aux parents qui ne peuvent pas récupérer les enfants à l'heure du déjeuner
- apporter une alimentation saine et équilibrée
- découvrir de nouvelles saveurs
- apprentissage des règles de vie en communauté
- permettre à l'enfant d'être plus autonome
- Accompagner à la créativité et à l'imaginaire
- Favoriser un accueil de qualité pour les familles
- Permettre l'échange culturel et la mixité sociale
- Construire un vivre ensemble respectueux de chacun



L'accueil de loisirs périscolaire et le service de restauration accueillent les enfants de l'école André Frenod de SAINTE ANNE SUR GERVONDE à partir de l'âge de 3 ans et pendant la période scolaire.

L'équipe d'animation, sous la conduite de la directrice met en place un projet pédagogique et un projet d'animation (disponible dans « document » sous Eticket) qui a pour objectif l'épanouissement de l'enfant par le loisir éducatif, le jeu et le partage. Elle associe les parents à leur démarche éducative, information, échange, écoute.

MODALITÉ D'INSCRIPTION

L'inscription se fait à partir du logiciel ETicket sur ordinateur avec Chrome ou à partir de l'application ETicket sur Apple store ou Google Play.

Attention la 1ère étape est une pré-inscription. Votre dossier sera pris en compte, vérifié dans les meilleurs délais et vous serez avertis de la suite à donner : confirmation d'inscription ou demande d'éléments manquants.

Pour bénéficier de la cantine ou du temps périscolaire, même à titre exceptionnel, l'inscription est obligatoire afin de prévoir le nombre de repas et le taux d'encadrement.

Liste des documents obligatoires :

- Fiche sanitaire signée pour l'année en cours (disponible sur le portail famille, sur le site de la commune ou en mairie)
- Fiche autorisation signée pour l'année en cours (disponible sur le portail famille, sur le site de la mairie ou en mairie)
- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile et individuelle accident
- Attestation de quotient familial à jour. En cas de non production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué et aucun remboursement ne sera effectué.
- Copie de l'attestation de vaccination contre Diphtérie Tétanos Polio (DTP) à jour

Les inscriptions ou annulations de dernière minute doivent avoir lieu au maximum 2 jours avant 16h du jour du repas, hors mercredi, samedi et dimanche.

Par exemple :

- Annulation du repas du jeudi possible avant le lundi 16h.
- Annulation du repas du lundi possible avant jeudi 16h : Voir tableau de clôture des inscriptions dans les documents du logiciel.

Passé ce délai votre enfant ne pourra être pris en charge par l'équipe sauf à titre exceptionnel.

Les inscriptions sont ouvertes pour l'ensemble de la période scolaire 2022/2023.

Si votre enfant n'est pas présent, nous ne pourrons pas annuler le repas du jour sauf sur présentation d'un certificat médical. Pour la garderie, le temps ne sera pas facturé.



TARIFICATION CANTINE ET TEMPS PERISCOLAIRE

Le prix du repas incluant le temps périscolaire de la pause méridienne est fixé pour l'année scolaire 2022/2023 selon le quotient familial. Il est révisable chaque année à la rentrée des classes.

Il est proposé de réviser les tarifs comme suit **à partir du 1^{er} septembre 2022** :

La tarification est fixée en fonction du quotient familial. 3 tranches sont retenues :

Repas incluant le temps périscolaire de la pause méridienne :

QF < 750 € : 4.20 € (soit : 3.88 € le repas + 0.32 € accueil périscolaire)

QF entre 750€ et 1200 € : 4.30 € (soit : 3.88 € le repas + 0.42 € accueil périscolaire)

QF > 1200 € : 4.40 € (3.88 € le repas + 0.52 € accueil périscolaire)

Pour le périscolaire matin et soir : Les conditions et les tarifs restent inchangés

Prix calculés à la ½ heure. Toute ½ heure entamée est due (Une tolérance de 5 min est accordée).

QF < 750 € 0.60 €

QF entre 750 € et 1200 € 0.80 €

QF > 1200 € 1.00 €

MODALITÉ DE PAIEMENT

Paiement sur réception de facture, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou sur tipi.gouv.fr

Les impayés bloquent la fréquentation de la cantine.

Pour toutes questions concernant votre facture vous pouvez contacter la mairie à mairie@steannemairie.fr ou au 04.74.58.36.33



REPAS

Le temps de repas est un temps de calme et de convivialité. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité.

Le menu de la semaine est disponible sous Eticket dans la partie « documents » ou affiché sur les portes de chaque classe et de la salle des fêtes. Le goûter pour la séance du soir reste à la charge des familles (uniquement pour le périscolaire de l'école). Merci de laisser une gourde ou bouteille à votre enfant et une paire de chausson.

- **Organisation :**

Rentrée 2022/2023 les 2 services seront pour le périscolaire :

- de 11h45 à 12h45 pour les PS, MS, GS et CP.
- de 12h45 à 13h45 pour les CE1, CE2, CM1 et CM2.

Un seul service à 12h pour l'accueil du mercredi

Les repas sont préparés et livrés par Guillaud traiteur en liaison froide. Ils sont remis en température par le personnel.

Les enfants se lavent les mains en arrivant.

Les plats sont posés sur les tables et les enfants se servent la quantité désirée. Pour les plus petits le personnel se charge de servir les enfants et les aide à couper leur viande etc...

Après chaque plat, un deuxième service est proposé pour les enfants qui souhaitent se resservir.

Les enfants sont invités à goûter à tous les plats et ne sont pas forcés de finir leur assiette.

Les animateurs mangent à table avec les enfants, pour assurer la surveillance, aider si besoin et partager un moment d'échanges. A la fin du repas les enfants débarrassent leur table et profitent d'un petit temps à l'extérieur.

- **Santé et allergies :**

Le personnel communal n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants sauf sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation écrite déchargeant toutes responsabilités.

Les PAI (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) sont communiqués par la directrice au personnel de service et sont affichés dans la cuisine de la cantine. **Les enfants avec un PAI doivent venir avec leur repas dans une glacière,** il sera stocké par le personnel de service au réfrigérateur et réchauffé au micro-ondes.

- **Rappel des règles de conduite :**

Les parents sont responsables de la tenue et la conduite de leurs enfants, ceux-ci sont sous la responsabilité du personnel communal pendant le temps du repas de 11h45 à 13h45 jusqu'à la prise de service des enseignants à 13h45.



ANIMATIONS (voir projet pédagogique)

Un thème est proposé entre chaque vacances scolaires.

Des activités et animations seront proposées aux enfants, la plupart sans surcoût du prix de l'accueil périscolaire. L'enfant est libre de participer à l'animation proposée ou de faire le jeu qu'il souhaite.

Nous respectons le taux d'encadrement imposé, donc l'inscription est obligatoire sur le portail famille. Si toutefois vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre enfant vous pouvez contacter le périscolaire par téléphone au 06.74.03.90.11

Merci de respecter dans la mesure du possible les inscriptions pour une bonne organisation.

ÉTUDE SURVEILLÉE (uniquement lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Une salle est mise à disposition pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs, il s'agit uniquement d'une surveillance dans une pièce au calme. L'animateur peut uniquement aider à la lecture de la consigne. Les parents auront un devoir de contrôle de retour à la maison. Ce service est sur inscription par les parents via le portail famille.

DISCIPLINE ET SANCTIONS

Des règles de bonne conduite seront établies en début d'année avec les enfants et affichées à la cantine/garderie. Chaque enfant aura un permis à 10 points et qui sera rempli par la directrice périscolaire en cas d'infractions. A partir d'1 point perdu un mail à destination des parents, sera envoyé. Si l'enfant perd tous ses points, la commune pourra décider de l'exclusion temporaire de la cantine ou de la garderie après rencontre avec les parents.

Un point de permis peut se récupérer au bout de 2 semaines sans dérogation aux règles et par le biais de bonnes actions.

Peuvent donner lieu systématiquement à des retraits de points sur son permis les comportements suivants :

- être bruyant en rentrant et en sortant du périscolaire ou de la cantine et durant tout le repas -1 POINT
- jouer à table -1 POINT
- jouer avec la nourriture ou la répandre volontairement sur la table ou sur le sol -3 POINTS
- être violent physiquement ou verbalement envers d'autres enfants (grossièretés, moqueries, coups...) -3 POINTS
- Avoir une attitude irrespectueuse envers le personnel de service (grossièretés, coups, gestes agressifs...) -3 POINTS

Les règles de discipline sont les mêmes que celles de l'école. En cas de non-respect, le ou les enfants concernés ne seront plus accueillis à la cantine ou à l'accueil périscolaire



ACCUEIL DU MERCREDI

ÉQUIPE (titulaire du CAP petite enfance ou BAFA ou BAFD)

Nadia Ouadda (Directrice)

Valentin Landas agent d'animation intervenant tous les jours

Mylène Duchene agent d'animation intervenant tous les jours

Cécile Ganjean agent d'animation intervenant tous les jours

Cécile Gravalon agent de service

LIEUX D'ACCUEIL: Maison de l'enfance de Chatonnay

Les enfants pouvant être accueillis sont ceux qui sont scolarisés jusqu'à 12 ans, conformément au cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'accueil des enfants se fait de 8h00 à 18h00 avec un péri-loisirs de 7h30 à 8h00 et de 18h00 à 18h30

L'inscription est possible :

- En ½ journée sans repas de 8h à 12h pour le matin ou de 13h30 à 18h pour l'après-midi
- En ½ journée avec repas de 8h à 13h30 pour le matin ou de 11h30 à 18h pour l'après-midi
- En journée complète avec repas de 8h à 18h

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h

L'inscription se fait, avec priorité sur les journées complètes, sur 1 seul site par période d'inscription.

L'accueil du mercredi reprend le même fonctionnement que le périscolaire de l'école (modalités de paiement, inscriptions, animations, disciplines, sanctions, santé et repas)

L'équipe est constituée de 3 animateurs, 1 personnel de service et la directrice.

Merci de fournir en début d'année à votre enfant un sac avec une tenue de rechange, une gourde, des chaussons, une casquette et crème solaire en cas de fortes chaleurs.

TARIF ACCUEIL DU MERCREDI :



Il est révisable chaque année à la rentrée des classes.

Il est proposé de réviser les tarifs comme suit à partir du 1^{er} septembre 2022 :

Grille tarifaire Accueils de loisirs des mercredis										
QF	Communes partenaires signataires de la convention					Autres communes				
	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI
0-300	6,83	3,98	5,69	6,11	4,83	12,30	7,17	10,25	11,27	8,7
301-500	7,97	4,55	6,26	6,73	5,64	14,35	8,20	11,27	12,81	9,7
501-700	9,11	5,12	7,40	7,87	6,49	16,39	9,22	13,32	14,86	11,2
701-800	10,25	5,69	7,97	9,00	7,35	18,44	10,25	14,35	16,39	12,3
801-1000	11,95	6,54	9,39	10,71	8,63	21,52	11,77	16,90	19,21	14,3
1001-1300	13,66	7,40	10,25	10,82	9,11	24,59	13,32	18,44	21,52	15,8
1301-1600	15,37	8,25	11,66	12,52	10,39	27,67	14,85	21,00	24,33	17,5
1601-1900	16,51	8,82	12,23	13,66	11,24	29,71	15,87	22,02	25,87	18,9
1901-2200	17,65	9,39	13,37	14,80	12,09	31,76	16,90	24,07	27,92	20,4
2201 et plus	18,79	9,96	13,94	15,94	12,95	33,81	17,92	25,09	29,45	21,5

Communes partenaires : St Jean de Bournay, Ste Anne sur Gervonde, Savas-Mepin, St-Agnin sur Bion, Culin, Tramolé, Meyrieu-les-Étangs, Beauvoir-de-Marc, Villeneuve-de-Marc, Lieudieu, Royas, Châtonnay, Champier, Portes-de-Bonnevaux, Le Mottier, Ornacieux-Balbins, Artas

Tarif péri-loisirs :

Pour l'accueil du mercredi, nous mettons en place un service d'accueil de 7h30 à 8h00 et de 18h à 18h30 sur inscription via le portail famille avec un supplément de 1€ par demi-heure.

INFORMATIONS

L'accueil de loisirs sera fermé pendant les vacances scolaires selon le calendrier annuel de l'éducation Nationale.

Le personnel pointe l'arrivée et la sortie de chaque enfant à l'aide du portail famille ETicket, la facture est envoyée chaque mois aux familles.

Pour toutes questions concernant votre enfant, le portail famille ou d'autres sujets concernant la vie à l'accueil de loisirs périscolaire pour pouvez contacter Nadia Ouadda par mail ou par téléphone.

Pour le fonctionnement, vous pouvez également consulter le projet pédagogique directement sur « Eticket » dans la rubrique « documents »



RESPONSABILITÉ

Les enfants seront remis aux personnes autorisées par le responsable légal ou la personne désignée par le responsable légal.

CONTACTS :

Directrice : Nadia Ouadda

Tel : 06.74.03.90.11

Mail : periscolaire@steannemairie.fr

Mairie Ste Anne sur Gervonde

Tel : 04.74.58.36.33

Mail : mairie@steannemairie.fr

Commission scolaire

Marie-Line Lebegue

Sandrine Meyer Padèle

Eric Teyssandier

Alexandre Courat

L'inscription au périscolaire vaut l'acceptation du présent règlement

Le Maire
Pascal Compigne

